

Décision

Adhésion à la plateforme Interstis du Centre de Gestion 79

Le Centre de Gestion des Deux-Sèvres a créé la plateforme Interstis au bénéfice des secrétaires de mairie, proposant l'accès à une multitude de documents transmis par le réseau départemental. Différentes thématiques sont balayées au travers de diverses fiches procédures : finances, ressources humaines, élections, urbanisme, marchés publics, état civil, etc.

La plateforme, ludique et simple d'utilisation, propose toutes sortes d'outils : annuaire, boîte de dialogue entre secrétaires de mairie membres d'un même réseau, organisation de réunion, sondages, ou encore listes de tâches.

L'adhésion à cette plateforme est possible pour les EPCI et permet de mettre à disposition des secrétaires de mairie de leur territoire, sa propre documentation.

L'outil a été présenté aux secrétaires de mairie ainsi qu'à certains agents de la Communauté de communes à l'occasion de la réunion des secrétaires de mairie, le 10 avril 2025.

- Vu le Code Général des Collectivités ;
- Vu l'avis favorable de la conférence des Maires Elargie réunie le 21 mai 2025

Le Président décide :

Article-1.

De recourir à la plateforme Interstis du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

Article-2.

De signer la charte Interstis et la convention d'adhésion au plan d'action, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Article-4.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 4 juillet 2025
Le Président,
Olivier FOUILLET



AR-Préfecture

079-200041416-20250711-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-07-2025

Publication le : 11-07-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

